



Arnay Le Duc, le 26/12/2023

Objet : Modification de la fréquence collecte ordures ménagères canton de LIERNAIS

Madame, Monsieur,

Suite à l'extension de consignes de tri, le tonnage collecté en Ordures ménagères a diminué. Une collecte hebdomadaire ne se justifie plus.

Il a été voté en Conseil Communautaire du 23 novembre 2023 la mise en place à titre expérimental, d'une collecte toutes les deux semaines sur le secteur des 14 communes du canton de Liernais.

Il n'y a pas de changement de prestataire pour la collecte.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er janvier 2024, la réglementation impose que les biodéchets ne pourront plus faire partie de nos ordures ménagères.

Ces biodéchets devront être triés, et compostés.

*Le Président,
Pierre POILLOT*